



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
行 | LABORATOIRE INNOVATION
FORMATION EDUCATION – LIFE

Conditions d'accueil et d'encadrement pour un séjour post-doctoral

Le laboratoire Innovation-Formation-Education (LIFE) peut accueillir des chercheurs ou chercheuses dans le cadre d'un **séjour post-doctoral** d'un ou deux semestres en principe. Les places disponibles dépendent du projet du candidat et de la capacité d'accueil de l'équipe. Le site web de LIFE présente le travail scientifique, les publications et les coordonnées du collectif et de chacun de ses membres : <https://www.unige.ch/fapse/life/>

Les candidats ou candidates au post-doctorat sont priés de contacter le laboratoire à l'adresse life@unige.ch, en accompagnant leur demande d'une brève présentation au format pdf : (1) de leur **projet scientifique** (deux pages) ; (2) d'un **curriculum vitae** (avec liste des publications).

Si le projet est accepté, le séjour peut ensuite se dérouler dans les conditions suivantes :

- Le post-doctorant est considéré comme **un membre de LIFE** durant toute la durée du séjour, puis comme **membre associé** par la suite.
- Il participe aux travaux de l'équipe en fonction de ses intérêts et des projets en cours localement.
- Cas échéant, il peut co-élaborer et co-signer certaines communications ou publications.
- La langue de travail est le **français**. Celles de communication et de publication sont le français, l'anglais et l'allemand.
- Le post-doctorant bénéficie de l'**infrastructure de l'Université de Genève** (bibliothèques, cafétérias, réseau wifi) et, dans la mesure du possible, d'un poste de travail provisoire.
- Il a accès aux enseignements, aux manifestations scientifiques, aux contacts du laboratoire avec les étudiants, les établissements colaires, les chercheurs de l'Université de Genève (ou d'autres Hautes écoles suisses).
- S'il souhaite accéder directement au **terrain scolaire** pour ses propres travaux, LIFE facilite (sans garantie) ses contacts avec l'administration scolaire genevoise, les directions d'établissement, les enseignants du canton.
- Dans toutes ses activités, le post-doctorant est soumis au devoir de réserve et aux **obligations éthiques et déontologiques** de l'Université de Genève (<https://www.unige.ch/ethique/charte>).
- Le **financement** du séjour, du déplacement et de l'hébergement du post-doctorant sont à sa charge ou à celle des institutions qui subventionnent son travail. À noter que la Confédération suisse offre des bourses d'excellence à des étudiants étrangers (<https://www.unige.ch/international/fr/mobilite1/boursiers-dexcellence>).
- Le post-doctorant est de même seul responsable des démarches nécessaires à l'obtention d'un **permis de séjour** à Genève (<https://www.ge.ch/demander-permis-sejour-etudiant>).

OM/01.06.2017